

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 35 (1909)
Heft: 23

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Bulletin technique de la Suisse romande

ORGANE EN LANGUE FRANÇAISE DE LA SOCIÉTÉ SUISSE DES INGÉNIEURS ET DES ARCHITECTES. — Paraissant deux fois par mois.

RÉDACTION : Lausanne, 2, rue du Valentin, P. MANUEL, ingénieur, et Dr H. DEMIERRE, ingénieur.

SOMMAIRE : *Usine de la Société romande d'électricité, à Sonzier sur Montreux*, par J. Michaud, ingénieur. — Notice explicative du Règlement sur les constructions en béton armé établi par la Commission suisse du béton armé (suite). — Etude pour l'utilisation du legs Osiris (Chapelle de Guillaume-Tell). Concours au II^e degré : Rapport du jury (Planche N° 10). — *Villas et maisons de campagne en Suisse*. — *Nécrologie* : Paul Nicati. — Société suisse des ingénieurs et architectes : Circulaire du Comité central aux membres de la Société. — Album de fête de la XLIII^e assemblée générale de la Société suisse des ingénieurs et architectes. — Société vaudoise des ingénieurs et des architectes : Séance ordinaire du mardi 23 novembre 1909. — *Bibliographie*. — Association amicale des anciens élèves de l'Ecole d'ingénieurs de l'Université de Lausanne : Offre et demande d'emploi.

Usine de la Société romande d'électricité, à Sonzier sur Montreux.

Par J. MICHAUD, ingénieur.

A plusieurs reprises le *Bulletin technique* a publié des notices sur les diverses usines de la *Société romande d'électricité*. Pour celle de Sonzier il n'y a eu jusqu'ici que quelques renseignements préliminaires, publiés en décembre 1900 avant le parachèvement de la construction.

Nous pensons intéresser nos lecteurs en donnant ici une courte notice sur cette usine et en la faisant précéder de quelques mots sur la genèse de la Société et de ses installations.

I. Introduction.

La contrée alimentée par les usines de la Société romande s'étend depuis les villages d'Ollon et de Colombey dans la plaine du Rhône jusqu'aux localités de Rivaz et St-Gingolph sur les bords du Léman, embrassant ainsi Aigle, Leysin, Vouvry et toute l'opulente région de Vevey, Montreux, Chillon, Villeneuve. La figure 1 en donne une carte schématique.

Il est à remarquer que cette dernière contrée fut une des premières de la Suisse, après Lausanne, à jouir d'une distribution d'éclairage électrique. En effet la *Société électrique Vevey-Montreux* fondée le 14 août 1886 au capital de un million, commença l'exploitation de l'éclairage électrique le 25 décembre 1887. Elle construisit aussi le tramway Vevey-Montreux-Chillon, l'un des trois ou quatre premiers à traction électrique, inaugurés dans la vieille Europe. Il fut ouvert à l'exploitation le 4 juin 1888. Nous ne ferons pas la description de ce dernier, mais on nous permettra de rappeler en passant que toutes ces installations premières de la Société électrique Vevey-Montreux sont sorties en entier, ensemble et détails, projets et exécution, travaux publics et machines électriques des mains de M. l'ingénieur *Henri Aguet*, de Vevey.

La première usine hydro-électrique de la *Société Vevey-Montreux* fut établie sur la Baie de Montreux au lieu dit Taulan, immédiatement à l'amont du pittoresque pont des Planches et au débouché des gorges bien connues du Chauderon. La chute est de 245 mètres fort haute pour l'épo-

que et le débit extrêmement variable avec un minimum de 60 litres par seconde. Un réservoir de mise en charge de forme rectangulaire, avec murs en maçonnerie presque entièrement en saillie sur le sol naturel, permettait d'accumuler l'eau motrice pendant les heures de faible charge. La rupture de ce réservoir, qui se produisit le 6 novembre 1888 fut un vrai désastre et entraîna la mort de huit personnes. On l'a remplacé par deux autres, ayant ensemble une capacité équivalente, soit 5000 m³. Ils sont entièrement creusés dans le rocher. Leur forme est circulaire et les parois sont constituées par du béton armé, adossé au rocher. L'emplacement a été choisi de telle façon que si une rupture se produisait, les eaux s'écouleraient rapidement et directement dans les gorges de la Baie de Montreux en suivant un chemin non seulement inhabité mais pas même cultivé. On voit comment un grand luxe de précautions a succédé pour ce nouveau réservoir à une confiance un peu exagérée dans la solidité des maçonneries du premier.

Les difficultés spéciales rencontrées aux débuts de la Société Vevey-Montreux étaient à peine surmontées lorsque l'arrivée en ligne de la *Société des forces motrices de la Grande Eau* vint par sa concurrence compliquer la situation. Cette société fondée le 5 novembre 1895 au capital de Fr. 1 400 000, porté par la suite à Fr. 2 000 000, utilisa pour commencer la chute du palier moyen de la Grande Eau à Vuargny à quatre kilomètres à l'amont d'Aigle. Elle y adjoignit en avril 1902 les Forces du lac Tanay utilisées à l'usine de Vouvry.

Dès lors les deux sociétés, travaillant dans la même région, une lutte acharnée s'engagea. Les résultats de cette lutte furent un abaissement des tarifs et l'adoption très générale du forfait, mais aussi une augmentation considérable dans l'emploi de l'électricité.

Le revers de la médaille ne se fit pas attendre. Ces forfaits peu ou pas contrôlés, car chacune des sociétés ennemies ménageait ses clients, amenèrent des abus considérables et tels qu'ils mettaient l'avenir en péril.

D'autre part la présence dans la même localité de deux réseaux distincts augmentait les frais de première installation et d'entretien. Pour mettre un frein aux abus et pour pouvoir établir des installations capables de satisfaire au développement très rapide de la contrée, les deux sociétés résolurent d'unir leurs intérêts.